

Date de dépôt : 3 mars 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Chancellerie... ça sent l'audit ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 29 janvier 2021 le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Mais que se passe-t-il au sein de la Chancellerie ?

Il semblerait, selon nos informations, que la problématique de l'absentéisme ne touche pas que le chef du protocole.

Il nous a été transmis qu'il y aurait un certain nombre, pour ne pas dire un nombre certain, d'absences dites de longues durées, ainsi que des départs tout aussi copieux, dans l'entourage proche de la chancellerie, ces deux dernières années.

Au vu de ces informations, il est indispensable de connaître la situation de l'absentéisme au sein de ce service.

Mes questions sont les suivantes :

- Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer le taux d'absentéisme dans le service de la chancellerie sur les trois dernières années (2018-2019-2020) ?*
- Quel nombre concret cela représente-t-il par années sur ces mêmes trois dernières années ?*
- Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de ces absences prolongées ?*
- Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de ces nombreux départs ?*

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

A titre liminaire il est précisé qu'à des fins de comparaisons et en raison des différentes réorganisations, le périmètre des données figurant ci-dessous ne concerne que les services de la chancellerie d'Etat stricto sensu, tels qu'ils figurent actuellement dans le règlement sur l'organisation de l'administration cantonale, du 1^{er} juin 2018 (ROAC; rs/GE B 4 05.10), à l'exception du SAEF (service des affaires extérieures et fédérales) et du responsable de la gestion globale des risques de l'Etat qui étaient rattachés jusqu'au 17 octobre 2020 au département présidentiel.

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer le taux d'absentéisme dans le service de la chancellerie sur les trois dernières années (2018-2019-2020) ?

Le taux d'absentéisme au sein de la chancellerie d'Etat s'établissait à 3,90% sur l'année 2020. Il était en baisse par rapport à l'année 2019 (6,05%), et presque similaire par rapport à l'année 2018 (3,77%).

Année	2018	2019	2020
Taux d'absentéisme incluant maladie et accidents	3,77%	6,05%	3,90%

2. Quel nombre concret cela représente-t-il par année sur ces mêmes trois dernières années ?

Afin de ne pas biaiser les résultats (une même personne peut être concernée par plusieurs absences non significatives durant une année), il a été décidé de ne retenir que les situations dès 45 jours d'absence consécutifs, seuil d'alerte déclenchant une analyse de la situation entre la hiérarchie et les ressources humaines.

Année	2018	2019	2020
Situations maladie présentant plus de 45 jours d'absences consécutifs	10	11	6

3. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de ces absences prolongées ?

La chancellerie d'Etat ne se prononce pas sur la situation individuelle de ses employé-e-s pour des raisons de respect du secret médical et de la protection de la personnalité. La chancellerie d'Etat peut toutefois préciser qu'il s'agit bien de situations individuelles qui sont bien isolées et identifiées dans les services concernés.

4. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de ces nombreux départs ?

Le tableau ci-dessous indique les départs dénombrés au sein de la chancellerie d'Etat depuis 2015. Rien ne permet de constater un nombre de départs particulièrement plus élevé pour les années récentes.

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de départs (hors retraite ou pont AVS)	5	5	3	4	0	6
Moyenne des départs par année (hors retraite ou pont AVS)	4,3			3,3		

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA